



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 049 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 29 octobre 2012

Président

M. Mark Warawa

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le lundi 29 octobre 2012

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Mark Warawa (Langley, PCC)): La séance est ouverte.

Bienvenue à tous. Il s'agit de la 49^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nous poursuivons notre étude des pratiques de conservation urbaine au Canada.

La parole est à vous, madame Duncan.

Mme Kirsty Duncan (Étobicoke-Nord, Lib.): Je ne présente pas une motion.

Je veux simplement souligner au comité que, hier, notre président et son épouse ont célébré leur 40^e anniversaire de mariage. Je crois que nous nous devions de le souligner.

Des voix: Bravo!

Le président: C'est un ange, et elle est ici, avec nous, toute de rouge vêtue.

Des membres: Bravo!

Le président: C'est à quoi se résument nos sorties de couple maintenant. Elle a aussi porté sa robe de mariée. C'était très impressionnant.

Je suis chanceux de t'avoir à mes côtés, ma chérie. Je n'appelle personne d'autre chérie. Ça s'adresse à elle seule.

Cela fait, je veux souhaiter la bienvenue aux témoins. Nous poursuivons notre étude sur la conservation urbaine. Les témoignages que nous avons entendus jusqu'à présent étaient tous très intéressants. Nous les avons beaucoup appréciés.

Chaque groupe de témoins a un maximum de 10 minutes. Je brandirai un avis indiquant qu'il reste une minute quand votre temps sera presque écoulé.

Nous allons commencer par la Société pour la nature et les parcs du Canada, représentée par M. Kent.

M. Oliver Kent (président, Société pour la nature et les parcs du Canada): J'ai l'honneur d'être le président de la SNAP. Je crois que vous avez une copie de la déclaration qui a été préparée. Je ne vais pas la lire mot à mot, je ne suis pas aussi discipliné. La déclaration contient cependant des renseignements plus détaillés qui peuvent vous être utiles dans le cadre de votre étude.

La SNAP aura 50 ans l'année prochaine. C'est un peu plus que votre mariage. Ce n'est pas mal pour un organisme dans le domaine de la conservation. Pour ma part, j'aimerais encore avoir 50 ans.

Nous comptons 13 sections partout au Canada qui participent à des campagnes visant à créer des parcs nationaux et provinciaux ainsi que des aires marines protégées dans toutes les régions du pays. Nous nous efforçons aussi d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles dans le reste du Canada, parce que, au bout du compte, le fait de s'en tenir à ces parcs, qui sont comme des îlots,

n'est pas bon sur le plan de la conservation. Nous veillons aussi à ce que les aires protégées existantes soient gérées de manière à protéger leurs écosystèmes.

Dans le passé, nous nous sommes principalement intéressés à la conservation de la nature dans les grands espaces verts, mais, comme le comité, nous nous intéressons de plus en plus à la création et à la gestion d'aires urbaines et périurbaines protégées et nous voulons permettre aux gens de se rapprocher de la nature par le fait même. Je crois que vous savez probablement assez bien pourquoi c'est important pour le pays.

Un petit exemple de notre engagement est le fait que notre conseil d'administration national se réunit à un endroit différent du pays en mai chaque année. On a maintenant pris l'habitude d'arriver une demi-journée plus tôt et de faire une visite sur le terrain pour voir le genre d'aires protégées ou d'aires protégées potentielles qui se trouvent près de l'endroit où nous nous réunissons.

Il y a quelques années, la réunion avait lieu à Victoria, et nous avons eu l'occasion de visiter le Parc national des Îles-Gulf. Je disais justement à Michelle Rempel à quel point l'annonce de l'agrandissement de ce parc national nous a fait plaisir.

Il y a un an, la réunion a eu lieu à Sackville. Nous avons visité la Réserve nationale de faune de Chignecto, en Nouvelle-Écosse. J'y étais presque au même moment où le gouvernement provincial néo-écossais a annoncé la création de deux grandes nouvelles aires protégées dans la région de Chignecto, ce qui est une initiative très importante pour la province.

Au printemps dernier, la réunion a eu lieu à l'est de Toronto, et nous avons pu visiter l'emplacement proposé pour le parc urbain national de la Rouge. Nous avons fait une randonnée dans certaines zones du parc et obtenu des renseignements d'employés de Parcs Canada au sujet des travaux de planification et de conservation effectués dans le cadre de cette très importante initiative.

En fait, je crois que ces trois expériences sont liées très directement à la question des aires urbaines et périurbaines protégées qui vous occupe. Nous avons été des témoins directs des travaux réalisés, et, en toute honnêteté, aussi, de certains des défis rencontrés à certains endroits.

Évidemment, nous ne croyons pas que la conservation urbaine doit se faire aux dépens des efforts de conservation continus dans les grandes régions sauvages du Canada. Ce sont ces grandes régions sauvages qui nous aideront à respecter nos engagements internationaux dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui sont de protéger au moins 17 p. 100 de nos étendues terrestres et 10 p. 100 de nos aires marines d'ici 2020, mais je sais que tout le monde dans la salle aujourd'hui sait bien que la protection des régions sauvages ne se limite pas à des chiffres sur un tableau. Ce n'est vraiment pas ce qui intéresse les gens.

La protection des régions sauvages, c'est une question d'écosystèmes sains, et ça concerne l'air pur et l'eau propre qu'ils nous offrent. C'est lié aux occasions de faire des activités à l'extérieur qui contribuent à la santé et au bien-être des personnes et au tourisme durable qui appuie les économies des collectivités locales à proximité de nombreux de ces parcs.

La protection des aires urbaines et périurbaines ne se calculera jamais en gros résultats et en kilomètres carrés protégés, mais la valeur de ces activités de protection, comme je suis sûr que vous le reconnaîtrez, tient au fait qu'il s'agit d'endroits où les gens peuvent aller, des endroits où des gens ordinaires peuvent s'adonner à des activités saines à l'extérieur ou apprendre des choses sur les écosystèmes et les défis liés à la conservation. Ce sera peut-être le début d'un engagement plus général à l'égard de zones plus éloignées, loin de leur quartier.

Les aires urbaines protégées et les plus grandes régions sauvages sont toutes deux importantes, mais il faut reconnaître leurs différences. Il faut les gérer selon des normes différentes — des normes élevées dans les deux cas. Cependant, ce ne serait pas approprié d'appliquer les mêmes normes dans les deux cas.

Les parcs nationaux du Canada bénéficient d'une loi exigeant qu'ils soient gérés de façon à maintenir ou à restaurer leur intégrité écologique en premier lieu.

• (1535)

Je ne sais pas combien de personnes savent instinctivement en quoi consiste l'intégrité écologique, mais on peut la définir comme l'exigence de gérer les parcs de façon à garantir que toutes les espèces indigènes sont présentes dans des populations saines et que les processus écosystémiques, comme les relations prédateur-proie, ainsi que la rotation naturelle des incendies, fonctionnent bien.

La loi établit une norme élevée en matière de gestion des parcs axée sur les écosystèmes, qui est considérée comme un étalon de référence dans le monde. Le respect de la norme exige parfois seulement de protéger ce qui existe actuellement, mais, la plupart du temps, les parcs sont situés à des endroits qui ont subi une dégradation, d'une façon ou d'une autre, au fil du temps, et il faut les restaurer, en quelque sorte.

Prenons le Parc national des Prairies, en Saskatchewan, où les bisons et les putois d'Amérique ont été réintroduits au cours des dernières années. Cela aide aussi à restaurer le paysage, parce que la flore était adaptée à la présence des bisons. Parcs Canada a aussi utilisé la restauration par brûlage dirigé des écosystèmes naturels qui ont besoin de feu irrégulier pour se régénérer.

Cet étalon de référence en matière d'intégrité écologique dans les parcs nationaux est une exigence que nous voulons à tout prix conserver. Nous croyons que les parcs urbains doivent aussi être gérés selon une norme élevée, mais nous ne croyons pas qu'il est faisable ni désirable d'utiliser la même norme, et, en toute franchise, nous ne voulons pas qu'on abaisse la norme des parcs nationaux traditionnels pour qu'il n'y en ait qu'une seule. Nous croyons qu'il faut délibérément établir les normes à des niveaux différents.

Nous soutenons le concept d'une gestion des parcs nationaux urbains et des aires de conservation qui optimise la santé de leurs écosystèmes plutôt que de chercher à maintenir ou à restaurer leur intégrité écologique. Nous ne nous attendons pas à une réintroduction des caribous ou des loups dans le parc urbain national de la Rouge — ce serait peut-être un peu trop intéressant si on le faisait —, mais nous croyons que l'on peut faire beaucoup de choses pour restaurer la valeur biologique et naturelle d'un tel écosystème. Nous pouvons restaurer les rivières et les cours d'eau, réintroduire

des arbres et des plantes indigènes et contrôler les espèces envahissantes. Nous pouvons mobiliser un large éventail de partenaires, y compris des jeunes, des aînés, des membres des Premières nations, pour aider à faire le travail. C'est l'une des choses qui m'ont frappé durant la visite du parc de la Rouge l'année dernière: le niveau de participation constant des bénévoles dans cette région, dans le cadre des programmes de sensibilisation et des activités de restauration proprement dites.

Pour que les parcs urbains comme le parc urbain national de la Rouge soient à même de protéger et de restaurer la santé des écosystèmes à long terme, il faut que la législation visant les parcs urbains nationaux place manifestement la conservation en haut de la liste des priorités, mais il faut le faire différemment de ce qui a été fait pour les parcs nationaux traditionnels. Au vu des pressions énormes exercées sur ces espaces par l'étalement urbain et les millions de visiteurs qu'attireront ces petits espaces fragiles, il faut absolument que les lois les régissant incluent une déclaration claire que l'utilisation humaine doit se faire dans les limites du maintien et de la restauration de la santé des écosystèmes.

Les aires urbaines protégées ne peuvent pas servir à tout le monde et à toutes les fins. Trop de gens voudront y avoir accès. Si nous voulons que ces endroits conservent leur valeur naturelle, il faudra mettre l'accent sur les activités d'intendance pour que ces aires puissent maintenir leur résilience.

Au moment de créer des aires protégées, dans des villes ou dans des endroits plus sauvages du Canada, il y a d'autres principes de base dont il faut tenir compte. Par exemple, l'aire est-elle suffisamment grande pour accueillir les populations animales et les écosystèmes en général? Si c'est seulement de toutes petites zones, elles ne seront tout simplement pas viables du point de vue biologique. Y a-t-il des liens avec d'autres aires afin que les populations puissent se déplacer? Comme pour toutes les espèces, il est important d'assurer le croisement et de ne pas isoler génétiquement les populations. Si le paysage est fragmenté — s'il y a des structures comme des autoroutes qui passent de bord en bord —, que peut-on faire pour gérer cette fragmentation?

Les aires protégées en milieu urbain peuvent jouer un rôle très important pour rapprocher les nouvelles générations de Canadiens de la nature. Je crois que nous savons tous que c'est une priorité grandissante, et c'est un rôle que des endroits comme le parc de la Rouge peuvent jouer, idéalement grâce à la participation appropriée de bénévoles dans le cadre de cet effort. Il y a plus de détails à ce sujet dans la déclaration écrite, mais je respecterai la limite de temps et je vais m'arrêter.

• (1540)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Lorrie Minshall, de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand.

Vous avez 10 minutes.

Mme Lorrie Minshall (directrice, Plan de gestion de l'eau, Office de protection de la nature de la rivière Grand): Bon après-midi.

Je suis Lorrie Minshall, directrice, Plan de gestion de l'eau de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand. Je suis ici au nom de Joe Farwell, notre agent administratif en chef, car il est actuellement en vacances.

Je suis ravie de pouvoir vous faire part de notre point de vue sur la conservation urbaine dans le contexte d'un plan de conservation national.

L'Office de protection de la nature de la rivière Grand compte parmi les 36 offices de protection de l'Ontario responsables de gérer les ressources hydriques, forestières et d'autres ressources naturelles dans les régions les plus peuplées de la province. Par définition, nous sommes un partenariat de plusieurs municipalités d'un bassin hydrographique qui se regroupent pour gérer les ressources hydriques et naturelles qui traversent les frontières municipales.

Notre bassin hydrographique est situé tout juste à l'ouest de la région du Grand Toronto. Il s'agit du plus grand bassin hydrographique du sud de l'Ontario — il a environ la même taille que l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce bassin hydrographique couvre 39 municipalités qui représentent une population d'environ un million de personnes, dont la plupart vivent dans des villes qui se développent rapidement: Kitchener, Waterloo, Cambridge, Guelph et Brantford. Il s'agit également de l'une des plus riches régions agricoles du Canada. En effet, 70 p. 100 des terres sont exploitées.

Soixante-dix pour cent de la population s'approvisionne en eau à partir de puits d'eau souterraine, et 30 p. 100, à partir du réseau fluvial, ce qui représente la plus importante population en milieu urbain au Canada dont l'approvisionnement en eau dépend de l'eau souterraine et du réseau fluvial intérieur. En même temps, 30 usines de traitement des eaux usées municipales rejettent les eaux dans le réseau fluvial. Il est donc aisé de comprendre pourquoi il est si important que nous protégeions nos ressources hydriques.

L'Office de protection de la nature de la rivière Grand est le plus vieil organisme de gestion des ressources hydriques au Canada. Il a été mis sur pied il y a plus de 75 ans, lorsque les dirigeants industriels du bassin hydrographique ont compris qu'ils devaient unir leurs efforts pour réagir à des enjeux environnementaux de taille comme les inondations, la pollution et l'approvisionnement inadéquat en eau.

Nous sommes maintenant reconnus comme des chefs de file de la gestion intégrée des ressources hydriques. En 2000, l'Office de protection de la nature de la rivière Grand a reçu le prix international d'excellence Thiess River en gestion des rivières.

Ensuite, notre rivière a fait l'objet d'efforts de remise en état remarquables qui ont été reconnus en 1994 lorsque la rivière Grand est devenue la première rivière dans un « paysage fonctionnel » à être désignée comme rivière du patrimoine canadien.

Voici quelques-unes de nos expériences et leçons apprises.

Nous avons tenu pour acquis que la conservation urbaine consistait dans ce contexte à reconnaître et mettre en valeur les écoservices qu'offrent des réseaux et des paysages naturels sains, et reconnaître leur contribution à la prospérité économique du Canada, à reconnaître et mesurer les avantages sociaux que l'on peut dégager en favorisant le lien entre les Canadiens et les espaces naturels, et reconnaître leur contribution à la santé et au mieux-être publics, et à prévoir explicitement l'accès de tous les Canadiens, y compris les Canadiens vivant en milieu urbain, aux espaces naturels.

Après avoir tourné le dos pendant des décennies à la rivière Grand, nos villes et villages perçoivent désormais le réseau fluvial comme un actif communautaire et économique qu'il convient de valoriser et d'intégrer dans les plans de développement à long terme. Les couloirs fluviaux unissent les villes par l'entremise des réseaux de sentiers interurbains qui offrent aux habitants de nouvelles façons de profiter de la rivière Grand.

La raison de notre succès est claire. L'Office de protection de la nature de la rivière Grand et ses nombreux partenaires — les

municipalités, les organismes provinciaux, fédéraux et autres — ont adopté une approche intégrée déployée à l'échelle du bassin hydrographique à l'égard de la gestion de nos actifs environnementaux.

Cette approche peut être utilisée à l'échelle du bassin hydrographique de la rivière Grand, comme je l'ai expliqué, et aussi à l'échelle des sous-bassins hydrographiques sur les plus petits cours d'eau et des systèmes de terres humides dans les villes. La planification des sous-bassins hydrographiques est une pratique exemplaire en matière de planification urbaine pour la croissance et l'expansion économiques.

Abordons un instant la question des espaces protégés. À notre avis, un espace protégé est un territoire de propriété publique où l'objectif premier est de maintenir les fonctions de l'écosystème naturel duquel il tire sa valeur. Cependant, dans les paysages fonctionnels du sud de l'Ontario, les habitants ont besoin d'accéder aux espaces protégés pour deux raisons: parce qu'il y a trop peu d'espaces naturels pour répondre au besoin et, surtout, parce que c'est de cette façon que les gens peuvent mesurer l'importance de la ressource.

Cependant, offrir l'accès aux espaces protégés n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. La jouissance passive peut être accompagnée d'une surutilisation, de dangers pour la sécurité et de vandalisme. Selon notre expérience, l'entrave la plus importante à l'accès public aux espaces protégés est le coût d'entretien requis pour atteindre ces deux objectifs.

● (1545)

En même temps, la plus grande partie du sud de l'Ontario est de propriété privée. L'Office de protection de la nature de la rivière Grand est un chef de file au chapitre de la prestation de programmes d'intendance et d'éducation écologique destinés aux propriétaires fonciers privés. Notre programme de qualité de l'eau en milieu rural de longue date a favorisé une adoption à grande échelle des meilleures pratiques de gestion chez les agriculteurs du bassin hydrographique et a permis d'établir une excellente relation de travail entre les agriculteurs, les organismes agricoles, les municipalités et l'Office de protection.

Nous avons appris qu'il faut du temps et de la constance pour établir une relation de collaboration qui porte fruit. Le meilleur investissement du Canada dans l'établissement de relations de collaboration pour l'intendance devrait passer par des programmes à long terme. Dans le cas qui nous occupe, la course est gagnée par celui qui évolue lentement mais sûrement.

Outre la collaboration avec les propriétaires fonciers, l'Office de protection de la nature de la rivière Grand exploite cinq centres d'interprétation de la nature où il offre un enseignement de plein air, dans un environnement naturel, à 50 000 élèves et familles chaque année. Il est crucial de favoriser le contact entre les enfants et la nature en raison des avantages sur le plan de la santé pour les enfants, et aussi, pour rétrécir le fossé qui s'élargit entre le milieu urbain et la nature, en rapprochant les enfants de la nature à un jeune âge.

Nous croyons que le rôle du gouvernement fédéral en est un de leadership pour ce qui est de la conservation urbaine. Il doit définir la vision et les attentes à l'égard de la conservation urbaine et favoriser le lien entre les Canadiens vivant en milieu urbain et les espaces naturels, en reconnaissant que la nature des efforts en ce sens et leur mise en œuvre seront adaptées à la diversité des situations locales à l'échelle du pays. Il doit communiquer de l'information sur les écoservices et sur les avantages que procurent des espaces naturels sur le plan social et de la santé publique, en particulier en milieu urbain et en périphérie ainsi que dans les régions en cours d'urbanisation.

Il doit favoriser le transfert des connaissances et de la science entre les intervenants locaux. Nous nous appuyons sur vous pour les considérations scientifiques. Nous ne sommes pas des scientifiques, mais des intervenants. Les avantages que représentent les espaces naturels, à savoir ceux rattachés aux biens et aux services écologiques, les avantages pour la santé publique et les avantages sociaux, sont immenses par rapport au coût — il est question d'une solution mutuellement profitable qui offre le meilleur rapport qualité/prix.

Il doit intégrer les buts et les principes du plan de la stratégie nationale de conservation dans d'autres programmes à coûts partagés et du gouvernement fédéral. Par exemple, il doit reconnaître l'« infrastructure bleue-verte » et innover dans l'« infrastructure grise », dans les programmes de financement de l'infrastructure. Par ailleurs, il doit chercher des programmes d'intendance et d'éducation écologique et du soutien dans une perspective à long terme.

Merci.

• (1550)

Le président: Merci beaucoup.

Pour terminer, nous allons passer à M. Penner, de la Ville de Winnipeg.

Vous avez 10 minutes.

M. Rodney Penner (naturaliste urbain, Services naturalistes, Ville de Winnipeg): Merci. Je vous remercie de m'inviter à participer à cette étude.

En tant qu'organisation, la Ville de Winnipeg reconnaît l'importance de la conservation des zones naturelles urbaines, joue un rôle très actif dans la gestion de ces zones et travaille en étroite collaboration avec la collectivité locale en vue de les améliorer. À Winnipeg, la gestion des zones naturelles porte sur des aires allant de zones importantes comme la forêt Assiniboine et le Living Prairie Museum (musée vivant des Prairies), à de petites zones comportant des peuplements forestiers, des ruisseaux et des rives.

Pour nous, la conservation urbaine est liée au patrimoine naturel, qui est vaguement défini comme englobant les espèces végétales et animales autrefois présentes à Winnipeg, les restes intacts de ces écosystèmes étant des plus précieux. Notre but n'est pas seulement de protéger ces zones contre la destruction, mais également de veiller à ce qu'elles soient gérées d'une façon qui, à la fois, protège leur biodiversité et les rend accessibles aux personnes pour qu'elles en profitent.

Nous nous concentrons également sur l'éducation environnementale et sur le travail en collaboration avec la collectivité locale ou les groupes d'intendance en vue d'améliorer et de maintenir les zones naturelles. De nombreuses zones naturelles ont la capacité d'être des centres d'attraction au sein de leurs collectivités ainsi qu'un endroit où les gens qui se promènent sur les sentiers se saluent les uns les autres. Elles peuvent être non seulement des endroits présentant des

valeurs naturelles mais également des lieux où établir des liens culturels. Par expérience, nous avons découvert que le travail en collaboration étroite avec les groupes communautaires peut être mutuellement bénéfique. Nous pouvons fournir une expertise écologique ainsi qu'une assistance technique tandis que ces groupes allient le désir de réaliser les projets, l'énergie physique pour abattre le travail et la capacité de réunir des fonds additionnels.

Le travail en étroite collaboration avec les groupes communautaires aux fins des projets locaux de maintenance des zones ou de restauration des habitats fonctionne bien, mais il y a également des défis à relever. L'un de ceux que j'aimerais mentionner est le fait que le type de financement normalement associé aux projets d'intendance environnementale consiste souvent en financement de projets à court terme. Bien que ce genre de financement soit parfois extrêmement utile, il fait dans d'autres situations peu pour assurer le succès à long terme d'un projet puisque la plupart des projets de restauration des habitats durent plus d'un an ou deux. Le financement de projets à plus long terme visant la maintenance à la suite de la réalisation d'un projet contribuerait grandement au succès de la plupart des projets qui visent la restauration d'habitats.

Je crois que, pour pouvoir communier avec la nature, toutes les collectivités doivent y avoir accès, sinon dans leurs quartiers, du moins à la faveur de programmes scolaires. Nous avons travaillé en étroite collaboration dans le cadre d'un programme appelé Bridging the Gap, à Winnipeg, qui offre aux enfants des quartiers centraux de la ville l'expérience d'une randonnée en milieu naturel et la possibilité de faire du jardinage à leur école. Pour ma part, alors que, enfant, je grandissais dans une région rurale, l'école organisait souvent des voyages scolaires à la ville pour des événements culturels. Ce serait un bon début si chaque enfant des milieux urbains avait au moins l'occasion de participer à un voyage scolaire dans une zone naturelle locale, à un moment donné au cours de ses études. Pour certains enfants des quartiers centraux de la ville avec qui nous avons travaillé, le simple fait de voir un grand parc naturel urbain peut être une expérience inoubliable.

Une autre anecdote importante dont j'aimerais vous faire part est que la restauration a permis d'accroître la superficie des zones naturelles des parcs de Winnipeg, à raison de plus de 100 hectares. En plus des nombreux projets subventionnés et liés à la rémunération, la plupart des nouveaux complexes domiciliaires établis à Winnipeg ont incorporé des milieux humides naturalisés entourés de zones couvertes de graminées indigènes et de zones de restauration de la prairie.

J'aimerais signaler que la valeur économique des zones naturelles est facilement visible dans ces zones de nouveaux complexes domiciliaires. Généralement, il n'est pas nécessaire de naturaliser le paysage dans ces zones, mais les promoteurs locaux eux-mêmes sont devenus des promoteurs de ce paysage et l'intègrent d'emblée dans leurs renseignements de commercialisation.

De plus, ces zones naturelles sont des endroits idéaux pour des sentiers de nature et le transport actif, ce qui favorise les interactions sanitaires, environnementales et sociales dans les quartiers. Les milieux humides naturalisés qui sont situés dans ces zones ont la capacité d'absorber efficacement les nutriments, ce qui réduit les charges de nutriments qui, finalement, s'écoulent en aval dans le lac Winnipeg. Le mandat directeur sous-tendant notre travail est le plan officiel de la Ville, intitulé *Our Winnipeg*. Plus précisément, la Ville de Winnipeg a une stratégie approuvée, intitulée *Ecologically Significant Natural Lands Strategy and Policy*.

À Winnipeg, la protection des terres prend généralement deux formes: la première est une désignation à titre de parc urbain, dont l'aliénation exige une majorité composée des deux tiers du Conseil; et la seconde est l'utilisation de servitudes de conservation sur des parcelles de terre qui restent du domaine privé, mais qui sont visées par des clauses de protection mutuellement convenues.

Les lignes directrices de Winnipeg régissant l'enlèvement d'arbres constituent également une mesure de protection, en attribuant une valeur aux arbres qui doivent être enlevés pour diverses raisons. Cette valeur est ensuite utilisée en vue du reboisement. À ce titre, cette méthode d'évaluation du capital naturel fournit un incitatif à des fins de protection, ainsi qu'un concept de perte nette nulle pour ce qui est de la réparation des dommages. Les exigences d'indemnisation visant à satisfaire aux principes de perte nette nulle ont été utilisées à maintes reprises lorsque des zones naturelles ont été endommagées sur les terres des parcs de la Ville de Winnipeg.

• (1555)

Selon notre expérience, la conservation urbaine ne signifie pas toujours que les terres peuvent simplement être appelées des terres protégées, et maintenir leur qualité sur les plans de l'habitat et de la biodiversité. En raison des dimensions de ces zones, généralement petites, et des pressions exercées par les perturbations, il y a souvent des besoins en matière de maintenance, de gestion et de restauration qui sont liés à la nécessité de veiller à ce que les zones protégées ne soient pas submergées par d'autres facteurs de perturbation.

Selon nous, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle précieux dans la conservation des zones naturelles urbaines, et il le fait bien. Par exemple, la prestation d'un financement de l'emploi et des stages pour les jeunes, et le financement par subventions du programme ÉcoAction. C'est extrêmement utile. La prestation d'un soutien relativement à de nombreuses questions locales, par l'intermédiaire d'organismes comme le Service canadien de la faune, est aussi très bénéfique dans le cadre de notre travail. L'établissement d'un certain niveau de protection de l'habitat au moyen de lois comme la Loi sur les pêches et la Loi sur l'évaluation environnementale est aussi important.

Voici quelques autres idées au sujet de la façon dont le gouvernement fédéral peut rester engagé et efficace: envisager d'offrir un financement aux administrations municipales locales dans le cadre d'une nouvelle version d'ÉcoAction et atténuer certaines exigences en matière de rapports et échéances du financement d'ÉcoAction pour les groupes communautaires locaux. Bon nombre de groupes communautaires sont épuisés à la suite de l'exécution du processus actuel d'ÉcoAction.

Envisager l'établissement d'un programme de financement de l'intendance communautaire qui soit moins axé sur les projets et qui vise davantage un soutien annuel pour la maintenance des zones de conservation ainsi que les activités générales liées à la conservation.

Veiller à ce que le financement de l'emploi des jeunes dans le domaine de la conservation ne soit pas négligé. Le programme Jeunesse Canada au travail et les subventions de RHDCC sont très importants. Ces programmes de subventions sont utilisés pour faire en sorte que le travail nécessaire soit effectué et pour recruter des jeunes en vue de postes futurs. Veuillez continuer de fournir ces subventions.

Il ne faut pas éliminer l'important outil d'exécution que fournit une loi fédérale. Il peut être utile, au niveau local, que les autorités fédérales travaillent de concert avec les autorités locales en vue de protéger l'habitat. Favoriser l'utilisation de lignes directrices relatives à la « perte nette nulle » au niveau local lorsqu'il s'agit de

conservation des habitats. Appuyer l'établissement de mesures de protection du capital naturel et de création d'un habitat de réserve au niveau local en utilisant des moyens comme les lignes directrices de Winnipeg sur l'enlèvement des arbres. Promouvoir des moyens de garder le personnel des ministères fédéraux engagé dans des activités concertées avec les travailleurs locaux du domaine de la conservation. Enfin, établir une obligation à savoir que chaque enfant doit avoir une possibilité éducative de participer à un voyage dans une zone de conservation.

Merci de m'avoir permis de m'exprimer sur la question.

Le président: Merci, monsieur Penner.

Avant de commencer la série de questions de sept minutes, je veux rappeler aux membres du comité, et tout particulièrement, aux témoins, que nous nous intéressons seulement à sept questions. Vous avez tous reçu un document à cet effet. Vous serez peut-être tentés de sortir des limites établies, en raison des questions qui vous seront posées, mais je vous encourage à répondre en vous en tenant au sujet.

Les sept questions sont les suivantes: Qu'est-ce que la conservation urbaine? Quels pourraient être les objectifs de rallier les citoyens du Canada autour de la conservation? Quelles sont les meilleures pratiques au Canada en la matière? Quelles sont les initiatives de conservation urbaine qui ont cours actuellement? Quels en sont les meilleures pratiques et les défis? Quels sont les avantages de la conservation urbaine pour la biodiversité et la société? Comment définit-on un espace protégé? Quel rôle devrait jouer le gouvernement fédéral dans la conservation urbaine?

Cela étant dit, monsieur Woodworth, vous avez la parole pendant les sept premières minutes.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Merci beaucoup.

Merci à tous les témoins, plus particulièrement à M. Penner. Vous avez fourni en peu de temps tellement de bonnes idées que j'ai eu de la difficulté à toutes les écrire. Je sais que j'ai un exemplaire de votre rapport, et je vous en remercie.

Je veux aussi souhaiter la bienvenue à Mme Minshall, de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand. Je suis très fier du travail qu'a fait l'office près de chez moi, et j'en suis très heureux. J'utilise régulièrement les sentiers, et j'ai fait du canot sur la rivière Grand. Laissez-moi vous dire que j'apprécie beaucoup le travail que vous faites.

J'aimerais commencer là-dessus, parce que, entre autres, je sais que la population actuelle dans la région de la rivière Grand s'élève à environ 960 000 habitants, et qu'on s'attend à ce que cela passe à environ 1,4 million au cours des 30 prochaines années. Et je lance l'hypothèse que la population a probablement doublé au cours des 30 dernières années.

Pouvez-vous nous parler des éléments qui ont été, selon vous, les plus grands gages de réussite pour l'Office de protection de la nature de la rivière Grand dans le cadre de son projet de protection et de restauration d'une aussi grande zone urbaine en expansion? Qu'est-ce qui vous a permis de si bien réussir? Et qu'est-ce qui sera le plus important selon vous à l'avenir? On constate un processus d'étalement urbain partout au pays, et je crois qu'il y a des leçons à tirer de votre expérience.

•(1600)

Mme Lorrie Minshall: Je dois admettre que l'exclusion des plaines inondables des projets de complexes domiciliaires, il y a environ 50 ans, après l'ouragan Hazel — l'ouragan Sandy s'en vient —, nous a permis de conserver le couloir fluvial naturel qui relie les villes du bassin hydrographique. Cependant, pour revenir à nos projets actuels, nous travaillons actuellement à l'élaboration du plan de gestion du bassin hydrographique de la rivière Grand. C'est un plan conjoint qui réunit les municipalités du bassin hydrographique, les Premières nations et les organismes provinciaux et fédéraux qui s'occupent de la gestion des eaux et de la qualité de l'eau. C'est un plan conjoint. Nous espérons qu'il sera prêt en 2013.

On a toujours géré la rivière Grand en fonction d'un plan qui permettait aux organismes et aux municipalités de travailler en collaboration et de tenir compte de ce qui s'en venait, l'accélération de la croissance, par exemple, pour s'assurer de pouvoir continuer à améliorer la qualité de l'eau et de fournir un approvisionnement en eau durable à l'échelle du bassin hydrographique.

J'ai abordé le thème de la planification des sous-bassins hydrographiques. Toutes les municipalités, les villes, depuis environ le milieu des années 1980, produisent des documents de planification des sous-bassins hydrographiques — c'est comme ça qu'on les appelle en Ontario —, qui permettent d'avoir une longueur d'avance sur les projets domiciliaires. C'est l'occasion d'examiner une zone avant l'établissement des plans communautaires ou secondaires pour les nouveaux complexes domiciliaires et de cerner les occasions de circonscrire des aires pour les protéger et d'en prévoir l'accès tout en favorisant la croissance dans la région.

Je crois que cela a été très positif. Nous bénéficions non seulement du réseau de sentiers le long de la rivière Grand, mais aussi des réseaux de sentiers dans des aires naturelles qui débouchent là où les gens vivent. C'est une façon de rapprocher davantage les gens de la nature.

Toutes les villes ont respecté à la lettre cette approche, y compris la Ville de Winnipeg, grâce à l'établissement de plans de gestion des eaux de ruissellement. Elles voulaient voir ce qu'on pouvait faire aussi dans les zones déjà développées, les zones de la ville qui étaient déjà développées avant toutes ces initiatives. Partout, on a établi des objectifs de 40 p. 100 de couvert forestier, même dans les villes.

La Grand River Conservation Foundation a aussi travaillé très dur avec nos bienfaiteurs des secteurs industriels et du monde des affaires et des bienfaiteurs privés et a cherché des occasions de réaliser des travaux de restauration partout dans le bassin hydrographique avec l'aide du secteur privé.

M. Stephen Woodworth: Je vais me permettre un commentaire. Tout au long de votre déclaration, vous avez parlé de collaboration, non seulement entre les organismes fédéraux, provinciaux et locaux, mais à l'échelle des municipalités ainsi qu'avec des intervenants du secteur privé. Puis-je conclure, à la lumière de ce que vous avez dit, que, probablement, la collaboration entre tous les intervenants est l'un des éléments clés pour s'assurer que nous pouvons planifier et préserver les paysages urbains et périurbains?

Mme Lorrie Minshall: Absolument. Le partenariat entre les municipalités et les partenaires du groupe avec d'autres intervenants sont très solides à l'échelle du bassin hydrographique. C'est vraiment ça, la clé de notre succès.

M. Stephen Woodworth: L'OPNG a-t-il des pouvoirs législatifs pour faire ce qu'il fait, ou est-ce uniquement une question de

coopération entre les divers organismes et les divers ordres de gouvernement?

Mme Lorrie Minshall: L'Office de protection existe en tant qu'institution. Sa structure de financement et ce genre de choses sont établis aux termes de la Loi sur les offices de protection de la nature de l'Ontario. C'est donc une institution soutenue, pour ainsi dire. Cependant, j'ajouterais que nous ne réalisons pas tous nos travaux en collaboration en raison du fait que nous sommes visés par un règlement. Il s'agit en tout point d'une collaboration volontaire proactive et conjointe.

•(1605)

M. Stephen Woodworth: Pouvez-vous me dire quels sont les types de collaboration entre l'office et le gouvernement fédéral qui ont bien fonctionné qui vous viennent à l'esprit?

Mme Lorrie Minshall: Il y en a plusieurs.

Actuellement, Environnement Canada travaille en étroite collaboration avec nous sur l'établissement du plan de gestion de l'eau parce que nous voulons non pas seulement améliorer la qualité de l'eau dans la rivière Grand, mais aussi tenir compte de son impact sur le lac Érié. C'est une chose, et nous y travaillons depuis des années.

Nous avons aussi travaillé en collaboration avec Agriculture Canada dans le cadre du programme de qualité de l'eau en milieu rural dont j'ai parlé tantôt, qui fait la promotion des plans agroenvironnementaux et s'appuie sur ceux-ci. C'est un partenariat de longue date.

M. Stephen Woodworth: Est-ce que ces organismes vous fournissent une expertise et des renseignements scientifiques pour vos travaux?

Mme Lorrie Minshall: Oui, absolument.

M. Stephen Woodworth: Très bien.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 28 secondes.

M. Stephen Woodworth: Dans ce cas-là, j'ai terminé. Je ne crois pas avoir le temps de poser une question. Merci beaucoup.

Monsieur Kent, je ne vous avais pas oublié. J'aurais aimé avoir plus de temps pour vous parler.

M. Oliver Kent: J'aimerais faire écho aux remarques formulées au sujet de l'importance des couloirs fluviaux et de la collaboration. En fait, c'est essentiel pour tous nos travaux à l'échelle du pays.

M. Stephen Woodworth: Merci. Je comprends.

Le président: Votre temps est écoulé. Merci.

Madame Quach, vous avez sept minutes.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui. J'ai plusieurs questions à vous poser. Je vais commencer par M. Kent.

J'ai lu le rapport de la Société pour la nature et les parcs du Canada. Vous y parlez de plusieurs compressions fédérales qui ont entraîné une réduction de la recherche scientifique et des activités de surveillance, qui sont essentielles.

Je voudrais que vous décriviez les impacts de ces activités sur la conservation urbaine et que vous nous disiez comment le fédéral pourrait intervenir pour valoriser celle-ci.

M. Oliver Kent: Je pense que notre point de vue général est assez clair dans le rapport que nous avons publié en juillet dernier. On y fait allusion aux compressions qui touchent l'ensemble du Canada.

[Traduction]

Il ne fait aucun doute que nous sommes très préoccupés par l'érosion de l'expertise scientifique et des capacités de surveillance.

Si nous prenons ces préoccupations et les appliquons précisément au domaine de la conservation urbaine, je crois que nous devons reconnaître que nous allons gérer des environnements extrêmement complexes. Il s'agit d'environnements déjà dégradés. Il faut comprendre les répercussions de tout cela, et il faut aussi comprendre qu'améliorer la situation sera aussi une tâche complexe.

Je me souviens de notre séjour à la rivière la Rouge, l'été dernier. Nous étions dans une zone naturelle et nous écoutions un exposé sur la façon dont les responsables restaurent la végétation naturelle, les plantes et les arbres, et ainsi de suite. Ce sont des choses très intéressantes à réintroduire. Puis, je me suis retourné et j'ai regardé le nouveau complexe de maisons de ville en construction derrière nous. Dans une telle situation, on se dit: « Bon. Ça va être très compliqué. » Ce n'est pas impossible, mais ça va prendre des activités de surveillance beaucoup plus complexes et des connaissances scientifiques beaucoup plus pointues que dans le Grand Nord, où l'uniformité est plus grande.

C'est un plus grand défi, sur le plan scientifique. Il faut monter notre jeu d'un cran, pour dire la vérité.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Que pourrait faire le gouvernement fédéral pour que cette complexité soit comprise?

M. Oliver Kent: Je pense que le parc urbain national de la Rouge est un laboratoire qui peut démontrer ce que le gouvernement fédéral est en mesure de faire.

[Traduction]

À part cela, je ne crois pas que nous avons des suggestions précises touchant l'application scientifique en zone urbaine. Je crois que nous devons mieux comprendre et mieux connaître la gestion de ce genre d'environnement dégradé et le potentiel de restauration, entre autres, de la faune.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Croyez-vous qu'il serait important de soutenir davantage les scientifiques sur le plan financier?

M. Oliver Kent: Oui, clairement.

Mme Anne Minh-Thu Quach: D'accord.

Dans votre rapport, vous parlez aussi du fait que le parc la rivière Dumoine devrait inclure les forêts sauvages avoisinantes. Vous dites que plusieurs cours d'eau vive au Québec pourraient favoriser le secteur de l'écotourisme. Vous recommandez l'élargissement de la zone protégée, mais à cause du projet de loi C-45, il va y avoir de moins en moins de rivières protégées. Il n'y en aura que 62.

Pensez-vous que le fédéral devrait favoriser le développement de zones protégées, dont la rivière Dumoine?

• (1610)

M. Oliver Kent: La rivière Dumoine ne se trouve pas tout à fait dans un environnement urbain, mais les gens des régions urbaines peuvent y avoir accès. C'est le cas des gens d'Ottawa, qui sont nombreux. J'ai moi-même descendu la rivière Dumoine.

[Traduction]

Je crois que nous devons aussi tenir compte des bassins hydrographiques dans les zones urbaines. Je sais qu'il y a des travaux en cours touchant

[Français]

le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal. Je ne suis pas au courant des détails, mais il semble, en principe, que ce soit l'occasion de réaliser quelque chose comme le parc urbain national de la Rouge, mais dans le contexte métropolitain de Montréal.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Je vous remercie beaucoup.

J'ai également une question pour M. Penner.

Vous avez mentionné ce que le fédéral pouvait faire et ce qu'il faisait déjà. Vous avez parlé d'établir des lois pour la protection de l'habitat et mentionné la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Or à cause des deux projets de loi sur la mise en oeuvre du budget, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a été presque abolie.

Que pourrait faire concrètement le fédéral, concernant ces lois, pour améliorer la protection et la conservation urbaine?

[Traduction]

M. Rodney Penner: D'après notre expérience touchant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi sur les pêches, nous avons constaté qu'il s'agissait d'outils très efficaces permettant, par exemple, d'assurer un niveau de protection supérieur dans le cadre d'un projet d'infrastructure majeur. Comme c'est prévu, les ingénieurs et tous les intervenants savent qu'il y a un problème, disons, avec une rivière ou un ruisseau où il y a des poissons ou quelque chose du genre. C'est une façon de conscientiser les professionnels qui conçoivent le plan de projet.

Il n'y a pas de règlement administratif, au niveau des villes, qui aborde les questions biologiques plus générales et permette d'assurer une protection connexe. Par conséquent, le fait de compter sur une telle structure au niveau fédéral nous aide beaucoup.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Vous parlez de la sensibilisation des professionnels, mais il faudrait d'abord que ceux-ci soient consultés, comme la population, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Rodney Penner: Je suis désolé. Je n'ai pas bien compris la question.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Vous dites, au sujet de l'évaluation environnementale, que les professionnels en infrastructures devraient être sensibilisés pour pouvoir planifier leurs projets d'infrastructures. Il faudrait donc que le gouvernement fédéral consulte les professionnels, les experts de ce domaine, n'est-ce pas?

[Traduction]

Le président: Vous devez répondre par un oui ou par un non, parce que nous n'avons plus de temps.

M. Rodney Penner: Oui. Évidemment, je crois que le gouvernement devrait interagir et communiquer ouvertement avec les divers experts.

Je voulais simplement dire que, dans le cadre de la planification d'un projet d'infrastructure majeur, il doit y avoir une façon de savoir lorsqu'une composante du territoire a une valeur écologique qu'il faut protéger. Le fait de compter sur une loi qui décrit ce qu'il faut protéger permet d'informer ceux qui planifient les projets du système de valeurs de ce qu'ils envisagent.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Sopuck, vous avez sept minutes.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci.

Je crois qu'il faut compléter ce que mon collègue a dit pour ne pas donner l'impression que la nouvelle Loi sur les pêches ne contient aucune disposition sur la protection de la faune aquatique. Le nouvel article 35 vaut la peine d'être lu, et les avis juridiques sont que, dans le cas des cours d'eau contenant des poissons qui ont une valeur pour la population — la Rouge et la rivière Assiniboine, à Winnipeg, que je connais assez bien —, les protections sont en fait renforcées.

J'ai une question pour Mme Minshall. Beaucoup de membres du comité veulent que le plan de conservation national mette l'accent sur le paysage fonctionnel. J'ai beaucoup apprécié le fait que vous avez mis l'accent sur ces paysages.

Selon vous, le plan de conservation national devrait-il cibler les paysages fonctionnels, et pourquoi?

• (1615)

Mme Lorrie Minshall: C'est simplement du point de vue social. Les gens doivent connaître ces endroits pour les apprécier. Il y a tellement de personnes qui vivent en zone urbaine de nos jours que, si nous voulons qu'elles reconnaissent la valeur des espaces naturels, il faut leur y donner accès et, dès le départ, ces lieux doivent leur être accessibles. C'est assez évident.

Selon moi, l'autre élément, cependant, c'est que... Je ne suis pas experte en la matière, et j'ai probablement lu les mêmes choses que tous ceux qui sont ici, mais il semble très clair du point de vue scientifique qu'il y a de très importants avantages sociaux au fait que les gens aient accès aux espaces naturels, en ce qui a trait à leur santé, leur bien-être, les niveaux de criminalité, et ce genre de choses. Lorsqu'on parle de villes viables, je crois que c'est un aspect très important, et cela ne réduit en rien le besoin de protéger l'intégrité des écosystèmes ailleurs.

M. Robert Sopuck: Vous avez parlé des travaux touchant l'agriculture que vous réalisez dans votre bassin hydrographique. Pour moi, une exploitation agricole, c'est un paysage fonctionnel. C'est la définition que j'en donnerais. J'ai été très impressionné par les activités de conservation que vous avez réalisées là.

Concrètement, quels travaux dans les paysages fonctionnels de votre bassin hydrographique ont donné de bons résultats en ce qui a trait à la protection et la restauration des milieux humides? Comment avez-vous procédé?

Mme Lorrie Minshall: En matière de protection et de restauration...

M. Robert Sopuck: Je parle des milieux humides en particulier.

Mme Lorrie Minshall: En Ontario, on ne peut pas construire des complexes domiciliaires dans des milieux humides, même si on peut parfois voir certains îlots.

Nous avons créé des partenariats avec beaucoup de groupes, y compris les responsables du Plan conjoint des habitats de l'Est, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et le Programme de l'intendance de l'habitat afin de restaurer des zones précises, et

certaines des grandes zones de terres humides du bassin hydrographique figurent sur la liste d'acquisition de l'office. Les terres sont fragmentées et appartiennent à des propriétaires privés, et nous avons essayé de réunir différents morceaux afin de pouvoir, au bout du compte, créer des zones plus grandes. C'est une des choses que nous avons faites.

M. Robert Sopuck: D'accord. C'est parfait.

Monsieur Kent, vous avez parlé de diversité biologique. Le Parc national du Mont-Riding est dans ma circonscription.

M. Oliver Kent: Je crois que c'est le premier parc que j'ai visité dans ma jeunesse.

M. Robert Sopuck: Je reste juste à côté, et je connais très bien les conflits et les problèmes entre les exploitants agricoles locaux et le parc. Je dois dire que les choses s'arrangent, et pas uniquement parce que je suis le député, mais je n'en dirai pas plus.

Selon vous, le fait de protéger des régions sauvages est-elle la seule façon de conserver la biodiversité, ou pouvons-nous assurer une gestion active favorable à la biodiversité? J'utilise le terme « active » dans son sens le plus dynamique.

M. Oliver Kent: Notre point de vue est qu'il faut les deux: il faut protéger les régions sauvages tout en s'intéressant aux pratiques environnementales dans les régions habitées et où nous exploitons des ressources.

Nous nous sommes particulièrement intéressés à ce genre d'enjeux dans le contexte de l'industrie forestière par le truchement, entre autres choses, de l'Entente sur la forêt boréale canadienne, par exemple, qui a rassemblé des organisations environnementales et la plupart des grandes compagnies forestières pour examiner, notamment, l'adoption de meilleures pratiques de gestion des forêts dans les forêts, disons, exploitées. Nous nous sommes moins intéressés aux questions touchant l'agriculture, mais c'est évidemment tout aussi important.

Je ne crois pas qu'on puisse isoler les éléments. Vous avez mentionné le fait que les interactions fauniques entre un parc national et les zones environnantes sont complexes et parfois difficiles. Ces deux éléments sont interreliés, et il ne faut pas en examiner un sans tenir compte de l'autre.

M. Robert Sopuck: Bien sûr, on n'a toujours pas une définition définitive de la biodiversité parce qu'on ne s'entend pas sur le nombre d'espèces et le rapport entre les espèces indigènes et les espèces envahissantes. Certaines espèces envahissantes sont en fait très bonnes. Nous en parlons beaucoup, mais ce n'est pas une notion qui est encore bien définie.

Monsieur Penner, j'aimerais vous poser une question rapidement.

La semaine dernière, un de nos témoins a parlé du trouble déficitaire relié à une carence en nature chez les jeunes. Il a tracé une distinction nette entre le comportement des enfants qui jouent dans des aires de jeu naturelles où il y a des arbres, des roches, du gazon et tout cela, et ceux qui jouent dans des structures de jeu artificielles en plastique et en métal. Avec-vous quelque chose à dire sur les réactions différentes des enfants à ces deux types de structure de jeu?

• (1620)

M. Rodney Penner: Je ne suis pas un expert dans ce domaine. Nous avons installé une aire de jeu naturelle dans le Living Prairie Museum, il y en a aussi une dans le parc Assiniboine. D'après mon expérience avec mes enfants, je sais que la structure semble plus simple, mais que les enfants passent autant de temps, sinon plus, dans une aire de jeu naturelle que dans les structures plus complexes.

M. Robert Sopuck: Je passe à côté du Living Prairie Museum deux fois par semaine, je connais assez bien l'endroit. Pouvez-vous décrire rapidement les activités de gestion réalisées à cet endroit pour assurer le maintien de la biodiversité?

M. Rodney Penner: Une de nos principales techniques de gestion sur le terrain est le brûlage dirigé ou prescrit pour essayer de contrôler certaines graminées non indigènes et les espèces envahissantes qui poussent. Nous réalisons aussi passablement d'activités de désherbage manuel — pour enlever les chardons et ce genre de plantes. Nous avons commencé des projets de multiplication des plantes. Nous ramassons les graines des espèces qui poussent et nous essayons de les multiplier pour améliorer la diversité génétique à Winnipeg.

M. Robert Sopuck: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Madame Duncan, vous avez sept minutes.

Mme Kirsty Duncan: Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins. J'apprécie vos commentaires.

Je vais commencer par M. Kent.

Nous avons reçu M. Andrew Campbell, de Parcs Canada, il y a une semaine, et je le cite: l'intégrité écologique « continuera d'être la priorité absolue, tant qu'elle sera l'un des fondements de la loi ».

Avez-vous quelque chose à dire sur le fait qu'il précise « tant qu'elle sera l'un des fondements de la loi »? Des intervenants se disent préoccupés au sujet du possible recul concernant l'intégrité écologique, et j'aimerais savoir quelle recommandation vous formulerez au comité à propos de l'intégrité écologique et pour quels parcs.

M. Oliver Kent: Pour commencer, nous croyons très fermement qu'il faut maintenir la législation actuelle, et je crois que d'autres intervenants du domaine de l'environnement seraient d'accord avec nous. C'est vraiment un étalon de référence à l'échelle internationale pour lequel le Canada a été reconnu.

Mme Kirsty Duncan: Ça serait votre recommandation?

M. Oliver Kent: Dans le cas des parcs nationaux, ça devrait l'être, oui, mais je crois que nous devons adopter une approche un peu différente dans le cas des parcs nationaux urbains, simplement en raison des réalités liées à ce genre d'écosystème.

Mme Kirsty Duncan: Je vais y revenir.

M. Oliver Kent: En ce qui a trait aux parcs nationaux plus traditionnels, je ne vois aucune raison de dévier de la norme.

Nous avons été préoccupés à certains moments au cours des dernières années. Nous avons l'impression que Parcs Canada reculait un peu. Nous étions préoccupés par la promenade de la Découverte-du-Glacier dans le Parc national de Jasper, par exemple. Selon nous, cette initiative n'était pas vraiment une priorité en matière d'intégrité écologique. Nous sommes parfois en désaccord avec Parcs Canada sur ces questions, et nous essayons d'attirer l'attention du public. Je crois que le grand public a été très préoccupé.

C'est difficile de trouver le juste équilibre, mais je crois qu'il faut que la première priorité soit claire pour tout le monde et qu'il faut la maintenir, tout en respectant l'expérience des visiteurs.

Mme Kirsty Duncan: Si je vous comprends bien, vous dites au comité que la première priorité doit être l'intégrité écologique des parcs nationaux?

M. Oliver Kent: Dans la mesure où le comité traite de la question des parcs nationaux, oui, c'est notre position. Dans le cas des parcs nationaux en zone urbaine, je crois que nous devons établir la norme la plus élevée raisonnablement possible pour protéger l'écologie de ces parcs, mais ce ne sera pas la même.

Mme Kirsty Duncan: Il a été question de « santé écologique ». En quoi consiste la santé écologique? Existe-t-il des définitions? Comment pouvons-nous le déterminer?

M. Oliver Kent: Je ne crois pas qu'il y a une définition généralement acceptée. Elle existe peut-être.

Je ne suis pas biologiste. Je vous rappelle que je suis économiste. Si vous suivez mes conseils en matière de biologie, vous serez mal servi.

Nous nous intéressons à ces questions sur le plan organisationnel. Nous abordons rapidement dans le document le genre d'objectifs que, selon nous, il faut essayer d'atteindre en matière de santé écologique — la restauration des réseaux hydrographiques et des berges, la réintroduction des plantes et des arbres, et l'élimination des espèces envahissantes dans les parcs urbains nationaux.

Mme Kirsty Duncan: Pouvez-vous présenter au comité un document qui aborde plus en détail ces questions? Vous avez dressé une liste de questions. C'est un élément central. Si vous pouviez nous fournir plus de renseignements...

• (1625)

M. Oliver Kent: Oui, nous le pourrions certainement.

Mme Kirsty Duncan: ... je vous en serais reconnaissante.

M. Oliver Kent: Ce sera mieux fait de cette façon que si c'est moi qui l'improvise.

Mme Kirsty Duncan: Vous avez mentionné la santé écologique. Parcs Canada l'a mentionné aussi. Devrait-on inclure cette notion dans la législation?

M. Oliver Kent: Il est évident qu'il faut un texte législatif sur les parcs nationaux urbains. Nous aimerions que ce soit un texte législatif général qui ne se limite pas au parc de la Rouge. À mesure que nous nous pencherons davantage sur la question, nous constaterons qu'il y a d'autres occasions d'appliquer ce concept dans d'autres parties du pays. Ce doit être une législation habilitante plus générale.

Mme Kirsty Duncan: S'ouvrirait-elle sur une définition de « santé écologique »?

M. Oliver Kent: Je reconnais que ça devrait être le cas, oui.

Mme Kirsty Duncan: Nous avons besoin d'une définition de la santé écologique. Ça devrait être une recommandation. C'est exact?

M. Oliver Kent: Oui.

Mme Kirsty Duncan: Je m'adresse maintenant au représentant de la ville de Winnipeg. Vous recommandez d'assurer un certain niveau de protection des habitats grâce à des lois comme la Loi sur les pêches et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de cette recommandation et nous formuler des recommandations les plus détaillées possible?

M. Rodney Penner: Je ne peux pas vous dire exactement ce qu'il faut mettre dans la loi. Nous aimerions y retrouver un certain niveau de protection fédérale de telle sorte que, dans le cadre d'un projet d'infrastructure majeure ou de quelque chose qui pourrait détruire des habitats, on procèdera à une évaluation appropriée à l'étape de planification du projet et qu'il y aura une quelconque structure en place. Ça pourrait toucher l'habitat des poissons ou un autre facteur environnemental important. Si on regarde au niveau local ce qu'il y a dans les règlements administratifs des municipalités, il n'y a pas nécessairement de clauses qui permettent d'assurer une réelle protection dans la plupart des situations. Une loi fédérale peut le faire.

Mme Kirsty Duncan: Vous pourriez peut-être envoyer au comité des recommandations précises. Nous en avons besoin pour bien faire notre travail dans le cadre de l'étude. Si vous pouviez vous pencher sur la question et nous envoyer quelque chose, ce serait apprécié.

M. Rodney Penner: Bien sûr.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Je vais poser ma dernière question à M.Kent. Il me reste 34 secondes.

Je vais revenir sur les commentaires d'un collègue. Je suis préoccupée par les compressions dans le domaine scientifique et par la façon dont nous pourrions assurer l'intégrité écologique. Je me demande si vous avez quelque chose à dire à ce sujet et si vous pouvez formuler des recommandations très précises au comité sur cette question.

M. Oliver Kent: Nous l'avons abordée en parlant du système actuel des parcs dans notre rapport de juillet dernier. Ce que j'ajouterais, c'est que nous devons rehausser notre jeu d'un cran lorsqu'il est question de conservation urbaine. C'est un problème plus difficile et plus complexe. Ce n'est pas simple du tout.

Mme Kirsty Duncan: C'est très précis. Merci.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Pilon, vous disposez de cinq minutes.

[Français]

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Penner.

Parmi les champs de responsabilité environnementale essentiels, vous avez parlé du transport en commun. Comme nous le savons tous, le transport en commun est un outil important pour diminuer la pollution en milieu urbain et garder un environnement plus sain dans nos communautés.

Croyez-vous qu'un plan de conservation urbaine qui se veut efficace devrait inclure une stratégie nationale de la part du gouvernement en matière de transport en commun? Une telle stratégie serait-elle un outil efficace pour aider conjointement avec le plan?

[Traduction]

M. Rodney Penner: C'est probable. En ce qui a trait aux régions naturelles dont nous nous occupons, mon expertise se limite aux parcs et aux zones naturelles. Je ne suis pas un expert en planification des transports, mais je sais que le fait de miser sur les transports actifs — les pistes cyclables et ce genre de choses — dans les zones naturelles, c'est faire d'une pierre deux coups. En effet, les gens bénéficient d'une solution de rechange pour se rendre au travail ou à la maison et profitent d'une expérience dans un

environnement naturel en même temps, loin des rues congestionnées. Tout ce que le gouvernement fédéral peut faire pour aider à mieux planifier les transports sera bien sûr positif.

• (1630)

[Français]

M. François Pilon: Je poserai ma deuxième question à Mme Minshall.

Pouvez-vous nous parler des avantages ou des inconvénients liés à la désignation de la rivière Grand comme rivière du patrimoine canadien? Quels ont été les bienfaits et les désavantages, s'il y en a, depuis sa désignation en 1994?

[Traduction]

Mme Lorrie Minshall: En fait, ça a été un point tournant pour la rivière, au sens où les membres de la collectivité ont compris qu'il s'agissait d'un atout. Auparavant, et jusque durant les années 1980, c'était un égout, et même si on améliorait la qualité de l'eau, ça ne changeait pas la perception des gens. La désignation a permis de rallier les gens en amont et en aval. On a posé des panneaux de route panoramique et on a réellement commencé à tenir compte de la rivière dans les plans de revitalisation des centres-villes et à travailler davantage sur les réseaux de sentiers, au moins en investissant plus de fonds et en les reliant davantage. Les gens de la région ont commencé à considérer la rivière Grand comme un atout, ce qui n'était pas le cas avant, alors ça a été un point tournant important.

Ça n'a pas eu un effet restrictif. Nous devons présenter un rapport quinquennal pour indiquer si les caractéristiques qui lui donnent sa valeur et lui méritent une désignation sont encore là ou si elles ont disparu. J'imagine que nous pourrions perdre la désignation si nous ne maintenons pas le cap. C'est un processus quinquennal, comme je l'ai dit, qui consiste à déterminer si nous avons bien fait notre travail à l'échelle locale.

Je ne vois aucun inconvénient à la désignation. Cela n'impose pas d'obligation juridique à quiconque, mais c'est un facteur de ralliement pour la collectivité.

[Français]

M. François Pilon: Merci.

Ma dernière question est pour M. Kent.

On sait qu'il y a beaucoup de tourisme dans les parcs, et on en est fiers. Cependant, est-ce facile de faire de la conservation avec tout ce tourisme? Devrait-on encourager davantage le tourisme ou devrait-on le restreindre pour être sûr de ne pas détruire notre environnement?

M. Oliver Kent: C'est vraiment un dilemme. Il y a des parcs au Canada, par exemple, celui de Banff dans les Rocheuses, qui subissent une grande pression à cause du nombre de personnes qui y viennent et du développement commercial potentiel qui intéresse, évidemment, les entreprises. Il y a donc un risque pour l'environnement à Banff.

Par ailleurs, il y a certainement des parcs au Canada qui pourraient être visités davantage sans dégât pour l'environnement. Je parlais, un peu plus tôt, du Parc national des Prairies, en Saskatchewan. Il n'y a pas beaucoup de gens qui fréquentent le Parc national des Prairies. Moi-même, je n'y suis jamais allé. Je pense qu'il y a encore des parcs qui sont sous-exploités.

De plus, le parc urbain national de la Rouge pourrait être le premier parc national accessible par le transport en commun.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Toet, vous avez cinq minutes.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins qui sont là aujourd'hui. C'est très enrichissant.

Monsieur Penner, je veux commencer par vous.

Je veux vous assurer, malgré certains des propos alarmistes que vous avez peut-être entendus aujourd'hui, que d'importantes mesures de protection environnementale fédérales continueront de s'appliquer dans le cadre des grands projets d'infrastructure. En fait, grâce aux modifications, on appliquera davantage les protections environnementales, et c'est donc une bonne nouvelle.

J'ai aussi une question sur les transports. Je ne sais pas si vous avez écouté les nouvelles à Winnipeg en fin de semaine, mais il y a eu une excellente annonce concernant les autobus électriques. Ça touche la ville de Winnipeg, les services de transports publics de Winnipeg et New Flyer Industries. Il s'agit d'un projet pilote dans le cadre duquel on ajoutera quatre autobus entièrement électriques sur un trajet dans l'environnement naturel de Winnipeg. Ce sont de très bonnes nouvelles, et j'étais fier d'y participer vendredi.

J'aimerais revenir sur une des choses dont il a été question dans votre exposé. Mme Minshall a aussi abordé le sujet, et je me demande si vous pouvez nous en dire davantage. C'est au sujet des nouveaux complexes domiciliaires à Winnipeg et des milieux humides naturalisés à proximité de beaucoup de ces secteurs, qui contiennent des graminées indigènes et des zones de restauration de la prairie, et du fait que les entrepreneurs en tiennent compte d'eux-mêmes. Il n'y a pas beaucoup de réglementation à ce sujet et il n'y a aucune obligation d'agir, mais les entrepreneurs en tiennent compte dans leurs travaux.

Pouvez-vous nous dire pourquoi, selon vous, les entrepreneurs le font d'eux-mêmes, même s'il n'y a aucune exigence législative?

• (1635)

M. Rodney Penner: Selon moi, ils en tiennent compte pour plusieurs raisons. C'est peut-être en partie parce que, parmi les entrepreneurs, il y a des gens qui s'intéressent à la nature et qui veulent la protéger dans leurs complexes. La commercialisation est un autre aspect. En effet, le paysage est un bon argument de vente. Il y a beaucoup d'oiseaux dans les milieux humides naturalisés, ce qui crée une diversité dans la collectivité.

L'entretien est une autre raison. L'ensemencement des graminées indigènes des prairies et l'entretien des milieux humides naturalisés sont comparables à l'ensemencement de gazon et à la création de ce que nous appelons un environnement entretenu. Mais, au bout du compte, les coûts d'entretien sont inférieurs dans le premier cas, parce que des graminées indigènes bien conçues exigent moins d'entretien que la pelouse, qu'il faut tondre.

Il y a un certain nombre d'avantages, et il ne faut pas oublier non plus que les entrepreneurs veulent faire quelque chose de bon pour l'environnement.

M. Lawrence Toet: Merci.

En ce qui a trait aux milieux humides naturalisés, vous avez parlé des bienfaits pour le lac Winnipeg aussi. Il y a maintenant des milieux humides naturalisés dans la quasi-totalité des nouveaux complexes domiciliaires. Ces zones peuvent absorber et retenir l'humidité excédentaire au printemps, et on peut la retirer, si c'est

nécessaire, une fois le processus de remise en état des milieux humides terminé.

Pouvez-vous nous dire quel pourrait être l'impact sur le lac Winnipeg au cours des prochaines années?

M. Rodney Penner: Eh bien, à Winnipeg, la quantité de nutriments dans l'eau qui s'écoule des terres dans le lac Winnipeg sera une proportion relativement petite de l'écoulement dans la ville.

Cependant, dans le cas de milieux humides naturalisés, beaucoup de nutriments sont filtrés à cette étape. Les plantes les retiennent. Le processus de rétention élimine les nutriments. Si on s'en tient uniquement à Winnipeg, l'impact sera probablement mineur, mais, à plus grande échelle, ce pourrait être important.

M. Lawrence Toet: Mon temps est presque écoulé, mais, madame Minshall, pouvez-vous nous en dire plus? Vous avez dit, en réponse aux questions de M. Woodworth, qu'une bonne partie de tout cela découle de la collaboration et non de la réglementation. Pouvez-vous nous dire rapidement dans quelle mesure il s'agit d'une réussite et pourquoi il en est ainsi?

Mme Lorrie Minshall: Nous avons une approche axée sur la collaboration. Il faut dire qu'il s'agit d'une relation qui a évolué au cours des 40 dernières années.

Actuellement, nous travaillons en collaboration avec les organismes provinciaux et fédéraux et les municipalités à l'établissement d'un plan de gestion de l'eau, qui porte sur les eaux usées, l'infrastructure d'approvisionnement en eau et ce genre de choses et sur la façon d'obtenir une rivière en santé au final.

Nous travaillons aussi à d'autres échelles. Dans le cadre du programme de qualité de l'eau en milieu rural, nous travaillons avec les agriculteurs de tout le réseau hydrographique — je crois qu'il y a environ 4 000 exploitations agricoles. Nous leur offrons une aide technique sur le terrain pour les aider à rassembler les différents morceaux du casse-tête. Il s'agit d'un programme très efficace, et, au fil du temps, nous avons tissé des liens.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Choquette, vous disposez de cinq minutes.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie aussi les témoins de leur présence.

Ma première question s'adresse à M. Penner. En 2007, vous avez établi une stratégie de protection des espaces naturels d'importance écologique nommée

[Traduction]

la *Ecologically Significant Natural Lands Strategy and Policy*.

• (1640)

[Français]

Pouvez-vous nous dire quels éléments de cette politique pourraient, selon vous, servir au plan de conservation en milieu urbain? Je pense, entre autres, à votre idée de perte nulle et de donner une valeur aux arbres. Que pourrait-on retrouver dans un plan de conservation urbaine? Quelles seraient vos recommandations?

[Traduction]

M. Rodney Penner: Certains aspects de la *Ecologically Significant Natural Lands Strategy and Policy* ont été très utiles pour aborder la question de la nature et cerner les zones de la plus haute qualité et celles qui ont le plus besoin d'être conservées, et essayer d'effectuer une planification à ce sujet, de façon à en assurer la protection.

Les lignes directrices sur l'enlèvement d'arbres de la ville sont un document distinct du plan. Je crois que ces deux éléments fonctionneraient bien ensemble dans le cas d'une zone qui doit être détruite. On pourrait y attribuer une valeur concrète de façon à conserver l'intégrité de l'habitat en milieu urbain.

[Français]

M. François Choquette: Merci beaucoup.

J'ai parlé avec d'autres environmentalistes. Il est question de donner une valeur, par exemple, aux milieux humides, aux arbres ou à d'autres éléments naturels. Cette idée est partagée par certaines personnes. Le cœur dit qu'on ne devrait pas faire cela, mais il y a aussi la raison. De plus en plus d'environmentalistes sont d'avis qu'il faut donner une valeur, sinon, on va tout perdre. Par exemple, on pense aux milieux naturels.

Pour notre rapport, recommandez-vous que l'on donne une valeur à ces milieux?

[Traduction]

M. Rodney Penner: Très souvent, à l'échelle locale, ces lignes directrices fondées sur la notion de perte nette nulle et le fait d'attribuer une valeur au capital naturel fonctionnent.

Les lignes directrices sur l'enlèvement des arbres sont fondées sur une formule assez simple. Nous connaissons le coût pour planter un arbre, et, selon la taille de l'arbre qu'il faut enlever, on multiplie le nombre d'arbres qu'il faut remplacer.

Si quelqu'un endommage un parc, on détermine le coût des réparations en fonction de la biodiversité qu'il faut replanter et on arrive à un montant tel que les zones naturelles de haute qualité ont une valeur quasi astronomique.

[Français]

M. François Choquette: Merci beaucoup.

J'ai une autre question à vous poser. Elle porte sur votre suggestion d'avoir des plans de financement. Présentement, le financement des projets est à court terme. Vous dites qu'un an ou deux, ça ne serait pas suffisant. Quelle durée du financement recommandez-vous au comité?

[Traduction]

M. Rodney Penner: Nous savons que les entreprises de restauration qui font du travail de haute qualité travaillent sur un projet de restauration de la prairie pendant de quatre à cinq ans. S'il y avait des projets qui durent de quatre à cinq ans, ça serait déjà un bon départ.

[Français]

M. François Choquette: Je vous remercie beaucoup.

J'ai le temps de poser une question à M. Kent.

Dans le Plan de conservation national, on a déjà parlé des cibles d'Aichi, soit 17 % pour les étendues terrestres et 10 % pour les régions côtières pour 2020. Malheureusement, dans le rapport sur le plan, on a écrit *should* ou *could*, — je ne me souviens plus du terme exact. Bref, on n'a pas pris une position claire.

Recommanderiez-vous que ce rapport soit revu et qu'on prenne une position claire sur les cibles qu'on doit atteindre? Autrement, on a seulement *should* ou *could*. Ce sont seulement des vœux pieux et rien ne se fera.

M. Oliver Kent: Nous croyons que ces chiffres sont bien trop modestes. Il faut le reconnaître, on devrait viser des objectifs beaucoup plus élevés que cela. À long terme, on devrait réfléchir sur la conservation de la moitié de nos terres publiques. C'est quelque chose qui est d'ailleurs envisagé dans le Plan Nord du Québec,

[Traduction]

Mais ça touche l'Ontario aussi.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Madame Ambler, vous avez cinq minutes.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux trois témoins d'être là aujourd'hui.

J'aimerais poursuivre la deuxième série de questions de M. Choquette sur la création d'un habitat de réserve au niveau local et les lignes directrices touchant la notion de perte nette nulle.

Monsieur Penner, j'aimerais en savoir un peu plus au sujet de la façon dont le processus fonctionne en pratique, sur le terrain, parce que je crois que la création d'un habitat de réserve au niveau local et, en général, tous les types d'habitats de réserve, sont une excellente idée. Vous avez mentionné que ça a été fait de nombreuses fois. Vous avez donné l'exemple des lignes directrices sur l'enlèvement des arbres. J'imagine que cela signifie que, si quelqu'un enlève un vieil arbre, il doit planter un certain nombre de jeunes arbres ailleurs. Je me demande premièrement si c'est la seule mesure de création d'un habitat de réserve utilisée à Winnipeg ou si vous avez d'autres exemples?

Je me demande aussi si, selon vous, des zones urbaines, comme Winnipeg ou d'autres endroits, profiteraient du fait que, quand des aires naturelles éloignées sont endommagées, les entrepreneurs, l'industrie ou les gens qui ont causé les dommages y remédient ailleurs? Pensez-vous que les centres urbains peuvent profiter de la création de tels habitats de réserve? Ce serait non pas juste à l'échelle locale, mais un peu plus loin, et cela serait bénéfique pour les zones urbaines?

● (1645)

M. Rodney Penner: Premièrement, la notion de création d'habitats de réserve est assez récente. Selon moi, il faut la retravailler considérablement.

Ce que nous faisons actuellement en ville, c'est vraiment une forme très simple et limitée de création d'habitats de réserve. Nous calculons précisément et quantitativement ce qui a été détruit dans le cadre des différents projets de construction, et les entrepreneurs sont responsables du remplacement. C'est aussi simple que ça: si un entrepreneur détruit une étendue de gazon, il doit la remplacer par du gazon; s'il détruit une zone naturelle, il doit la remplacer par une zone naturelle.

Si le processus est adéquat, je crois que ce sera bénéfique pour les zones urbaines, selon les formules utilisées, parce qu'il faut tenir compte de beaucoup de choses.

Mme Stella Ambler: Bien sûr. En fait, je crois — et vous me direz si vous êtes d'accord avec moi — qu'une des choses qu'il faut faire, c'est d'établir la création d'habitats de réserve en fonction de la valeur des biens réels, et non en fonction d'évaluations très subjectives des projets et de leur valeur.

J'ai fait un peu de recherche à ce sujet. Aux États-Unis, en Australie et dans un certain nombre de pays européens, la notion était beaucoup plus approfondie qu'ici, au Canada. Elle est fondée sur les biens réels, et on tient compte de la valeur réelle des terrains. Croyez-vous que c'est un filon qu'on pourrait exploiter au profit des activités de conservation urbaine ici, au Canada?

M. Rodney Penner: Selon moi, il faut y réfléchir et en tenir compte. Évidemment, il faut définir la valeur en fonction de la situation. Faut-il s'en tenir à la végétation, ou tenir compte des terrains perdus, d'une façon ou d'une autre? C'est une des questions qu'il faudra se poser.

Mme Stella Ambler: Merci beaucoup.

Monsieur Kent, je suis très intéressée par votre grande expérience au privé. En tant qu'économiste et consultant dans le domaine, selon vous, quelle est la meilleure façon d'intéresser les organisations du secteur privé à la question de la conservation? En quoi peuvent-elles nous aider à créer des zones naturelles et à promouvoir la conservation auprès des Canadiens qui vivent en zone urbaine?

Le président: Vous avez environ 15 secondes pour répondre.

• (1650)

M. Oliver Kent: Eh bien, en 15 secondes, je dirais que l'Entente sur la forêt boréale canadienne est un projet pilote très intéressant dans ce domaine et qu'il faut appliquer ce concept dans d'autres industries.

J'aimerais bien voir le secteur minier s'engager comme l'a fait le secteur forestier.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Leslie, vous avez cinq minutes.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins. Nous apprenons vraiment beaucoup de choses.

Madame Minshall, vous avez abordé rapidement la question dans votre mémoire, et d'autres y ont aussi fait référence. Il y a quelques jours, nous avons reçu des représentants de la ville de Calgary. Ils ont parlé très explicitement d'une solution possible — inclure la conservation dans le financement des infrastructures urbaines. On pourrait ainsi utiliser le financement tripartite disponible, rendre les projets de conservation admissibles et considérer la conservation urbaine comme un type d'infrastructure municipale.

Selon la ville de Winnipeg, est-ce quelque chose qui manque? Croyez-vous plutôt que ça permettrait de protéger des espaces en zone urbaine ou de trouver du financement pour des projets en zone urbaine?

Je pose la question à M. Penner, de la ville de Winnipeg.

M. Rodney Penner: Pour ce qui est du financement, nous avons souvent demandé du financement en collaboration avec divers partenaires communautaires. Les types d'accords de partenariat que nous concluons et les groupes avec lesquels nous travaillons ont été incroyables. Ça n'aurait pas été possible si ça n'avait pas été à l'échelle communautaire. Nous ne pourrions pas obtenir le type de financement que nous obtenons pour réaliser nos projets, et nous n'aurions pas pu réaliser une bonne partie de nos projets.

Je crois que c'est lié étroitement à la coopération entre les divers ordres de gouvernement et les intervenants sur le terrain.

Mme Megan Leslie: Le problème, c'est que le financement est uniquement disponible par le truchement d'Environnement Canada, de Parcs Canada, mais il n'y a rien qui nous empêche de réaliser des activités de conservation en collaboration avec d'autres ministères.

Madame Minshall et monsieur Kent, quelque chose d'aussi précis touchant le financement des infrastructures vous aiderait-il à réaliser vos travaux?

Mme Lorrie Minshall: Nous avons deux exemples principaux en tête lorsque nous l'avons fait. Je crois qu'ils touchent presque au thème de la conservation urbaine, mais je crois qu'on pourrait aller plus loin.

Par exemple, nous envisageons des activités de restauration directement dans la rivière Grand. L'objectif était d'améliorer l'assimilation des eaux usées, plutôt que de consacrer d'énormes sommes d'argent pour améliorer les systèmes de traitement des eaux usées qui sont déjà à la fine pointe de la technologie actuelle. Ce serait un exemple d'utilisation de l'infrastructure bleue-verte plutôt que de l'infrastructure grise.

L'autre exemple, c'est qu'on remarque en ce moment une tendance marquée à l'intégration de la gestion des eaux de ruissellement urbaines et des eaux usées avec la planification de l'approvisionnement en eau. Le lien, c'est la réutilisation de l'eau et la question de savoir quelle eau est appropriée pour quelle utilisation. Mais je ne sais pas si ce genre d'innovation est admissible dans le cadre de nos programmes de financement de l'infrastructure.

Vous pouvez imaginer que, en zone urbaine, surtout maintenant que tout le monde met en place des plans directeurs de gestion des eaux de ruissellement pour régler les plus gros problèmes plutôt que les problèmes dans des sites précis, il y aurait des infrastructures vertes et bleues qui permettraient d'atteindre les deux objectifs. On peut intégrer le tout, mais on ne peut pas travailler en vase clos, comme vous dites.

Mme Megan Leslie: D'accord.

M. Oliver Kent: J'aimerais formuler quelques commentaires.

Premièrement, je crois que l'idée de financer des projets de restauration en tant que projets d'infrastructure est une idée fascinante. Je ne peux pas dire que nous ayons une position officielle à ce sujet, mais je crois que c'est une idée très intéressante. Bon nombre de projets de restauration exigent beaucoup de main-d'oeuvre. Par conséquent, si on finance en partie des projets d'infrastructure en raison de leur effet stabilisateur sur l'économie, dans cette optique, c'est très logique.

Mon deuxième commentaire, c'est qu'il faut tenir compte de toute la question de l'interdépendance lorsqu'on parle d'infrastructure — pas nécessairement l'infrastructure à vocation environnementale, mais les répercussions potentielles sur les infrastructures. Si vous construisez une autoroute, vous brisez des relations existantes dans le paysage. Il est très important que, au moment de la conception de ce genre d'installations, on s'assure de maintenir ces connexions, et qu'on prévoie des passages inférieurs et des passages supérieurs, peu importe, afin que toutes les espèces, y compris les hommes, puissent traverser ces obstacles.

• (1655)

Mme Megan Leslie: Ça prévient la fragmentation.

M. Oliver Kent: Oui, exactement. La fragmentation est un enjeu critique en zone urbaine.

Le président: Merci, votre temps est écoulé.

Vous avez les cinq dernières minutes, madame Rempel.

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Je veux continuer dans la même veine que M. Choquette et Mme Leslie.

Comme Mme Leslie l'a mentionné, un représentant de la ville de Calgary est venu plus tôt cette semaine, et nous avons parlé de certaines des pratiques exemplaires mises en place par la ville. J'ai bien apprécié la présence d'un représentant de la ville de Winnipeg aujourd'hui. Monsieur Penner, y a-t-il un genre de tribune nationale où l'on peut communiquer des pratiques exemplaires en matière de conservation urbaine ou est-ce que les connaissances sont fragmentées ou structurées de façon officieuse et décentralisée?

M. Rodney Penner: Je dois dire que c'est assez fragmenté en ce moment. Actuellement, je ne suis pas au fait d'un ensemble de connaissances unifié.

Mme Michelle Rempel: Madame Minshall, vous disiez que votre groupe de conservation, même s'il regroupe des municipalités, est circonscrit par le bassin hydrographique local, n'est-ce pas?

Mme Lorrie Minshall: Oui, en effet.

Mme Michelle Rempel: Y a-t-il un organisme national auquel vous pourriez vous allier, pour, par exemple, communiquer vos pratiques exemplaires ou discuter de défis communs?

Mme Lorrie Minshall: Quant aux autorités de conservation ontariennes, il y a un organisme général, alors c'est une façon de mettre en commun des renseignements. Il y a aussi une importante conférence annuelle en Ontario. Je crois que la notion de partenariat fondé sur l'appartenance à un bassin hydrographique ou ce genre d'institution est plus récente dans d'autres provinces, parce que je ne suis au fait d'aucune unification.

Mme Michelle Rempel: D'accord. C'est bon à savoir.

Monsieur Kent, vous avez soulevé — très rapidement — quelques points précis d'importantes initiatives que l'on pourrait réaliser dans le domaine de la conservation urbaine. J'en ai noté quelques-uns sur la restauration des milieux humides dans les zones urbaines, le contrôle des espèces envahissantes et la restauration du couvert forestier. J'aimerais vous donner un petit peu plus de temps, peut-être une minute, pour que vous puissiez nous en dire plus. Avez-vous d'autres choses à ajouter?

M. Oliver Kent: Je crois que vous avez nommé les principaux.

L'impression que j'ai eue au printemps dernier, à la rivière Rouge, c'est qu'il s'agit d'un travail en cours. Dans un sens, les gens dans la collectivité apprennent au fur et à mesure. Je crois qu'il faut s'assurer de tirer profit de cet apprentissage.

Vous avez parlé du besoin de communiquer les pratiques exemplaires et ce genre de choses. Ils ont réalisé des projets de restauration des graminées indigènes, par exemple. Ils doivent le faire dans le cadre d'un projet, peut-être de façon plus explicite que certains des entrepreneurs dont j'ai entendu parler à Winnipeg, parce qu'il y a des paysages très endommagés dans ce secteur. C'est donc très certainement important.

Je reviens sur la question de la faune, et c'est l'un des éléments qui sera plus difficile à gérer. Quel genre d'espèces voulons-nous réintroduire ou acceptons-nous dans des zones de conservation urbaines? Il y a eu une controverse dans la ville plus tôt cette année au sujet des castors et de leur manie de construire des barrages. Apparemment, nous préférons les barrages des humains à ceux des castors, et c'est la même chose pour les lieux choisis pour les construire.

Les enjeux liés à la faune seront épineux. C'est l'un des domaines de conflits potentiels, et je crois qu'il faut en tenir compte et gérer cette question de façon intelligente.

Mme Michelle Rempel: Parfait. Nous apprécions beaucoup vos commentaires là-dessus. Je crois que ce sont des recommandations concrètes.

Je terminerai par M. Penner.

Dans ma circonscription, il y a plus de 35 associations communautaires. Vous avez mentionné le fait qu'il est difficile d'obtenir des subventions. Il s'agit d'organisations bénévoles locales qui tentent d'obtenir du financement. Tous les témoins d'aujourd'hui, comme ceux des journées précédentes, nous ont dit que le financement de ces initiatives...

Les initiatives sont locales et autonomes. Elles s'appuient sur l'expertise locale. Lorsque des bénévoles travaillent ainsi, ils doivent passer à travers un long processus bureaucratique pour obtenir du financement.

Avez-vous des recommandations précises à ce sujet? Y a-t-il des programmes actuellement en cours qui, selon vous, pourraient être améliorés? Je crois que vous avez abordé rapidement les subventions ÉcoAction. Pouvez-vous nous parler précisément d'occasions ratées? Pourrait-on rationaliser le processus administratif de demande ou de gestion?

• (1700)

M. Rodney Penner: Oui. Le genre de financement que nous voyons à la ville de Winnipeg est souvent lié aux subventions pour l'emploi des jeunes. Il s'agit d'un processus assez convivial.

En ce qui a trait aux subventions ÉcoAction, je sais que ça peut être difficile pour les groupes communautaires. C'est une bonne source de financement de projet, mais nous avons constaté que, quand un groupe présente une demande dans le cadre du programme ÉcoAction, il ne veut pas le faire l'année suivante, il attend même quelques années. Ça prend un certain temps pour régénérer l'énergie nécessaire pour entreprendre à nouveau le processus. S'il était possible de rendre le processus redditionnel et administratif plus convivial et plus souple à certains égards, ce serait plus facile pour les groupes communautaires.

Mme Michelle Rempel: Parfait.

Le président: Le temps est écoulé. Je veux remercier tous les témoins pour les renseignements très intéressants et éclairants qu'ils ont fournis au comité aujourd'hui.

Chers collègues, je vais suspendre les travaux pendant deux minutes afin que nous puissions remercier les témoins, puis nous poursuivrons.

• (1700)

(Pause)

• (1705)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Il y a deux avis de motion.

Nous allons commencer par la motion libérale. Mme Duncan n'est pas ici, mais Monsieur Eyking, je crois, vous êtes prêt à vous occuper de la motion. C'est exact?

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Merci, monsieur le président. C'est un plaisir d'être de retour. Nous avons eu un beau voyage en Nouvelle-Écosse.

Je remplace Kirsty, et j'ai une motion. Bien sûr, tous les membres du comité la connaissent probablement très bien.

La motion est la suivante: Que le Comité entreprenne une étude du sujet de la section 21 de la partie 4 du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures, et fasse rapport de ses conclusions à la Chambre au plus tard le lundi 5 novembre 2012.

C'est la motion.

Le président: Très bien.

Le premier intervenant est Mme Rempel.

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, comme c'est pratique courante au sein du comité pour étudier les travaux futurs, je propose qu'on poursuive à huis clos.

Une voix: Je croyais que nous l'étions déjà.

Le président: Non, la réunion est ouverte.

Mme Michelle Rempel: Je voulais juste être sûre.

Le président: Habituellement, nous gérons les questions d'horaire à huis clos. La motion consiste à poursuivre à huis clos.

Une voix: Pouvons-nous avoir un vote par appel nominal?

Le président: Tous ceux qui sont pour?

Une voix: Elle a demandé un vote par appel nominal.

[*Français*]

M. François Choquette: Je suis désolé de n'avoir pas bien compris. Si c'est pour siéger à huis clos, j'y suis totalement opposé.

[*Traduction*]

Le président: D'accord, nous procéderons par appel nominal. Madame la greffière.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

Le président: Nous poursuivrons à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>